

**Réserve faunique  
des Laurentides**

Québec, le 15 mai 2002

Courriel: [courtemanched@dfp-mpo.gc.ca](mailto:courtemanched@dfp-mpo.gc.ca)

*Pêches et Océans Canada  
Institut Maurice/Lamontagne  
À l'attention de Monsieur David Courtemanche  
Direction de la gestion de l'habitat du poisson  
850, route de la Mer  
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4*

*Monsieur,*

*Tel que convenu, nous vous transmettons le présent mémoire concernant notre analyse de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'aménagement du réservoir Pikauba sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides.*

*Outre sa mission et nos objectifs d'opération qui consistent à administrer, exploiter et développer, la Société des établissements de plein air du Québec s'est fixée comme mandat de préserver et de mettre en valeur les richesses fauniques pour en assurer la pérennité et en préserver le caractère distinctif. C'est dans cette perspective que nous vous soumettons ces commentaires en phase de recevabilité de l'étude.*

*En espérant le tout conforme à vos attentes, nous demeurons disponibles pour toutes demandes de renseignements supplémentaires.*

*Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.*

*Le directeur de la réserve  
faunique des Laurentides,*

*Sylvain Boucher, CMA*

*/ml*

*p. j.*

*c. c. Mme Mireille Paul, Ministère de l'Environnement  
M. Paul-Émile Lafleur, FAPAQ*

17/3/2002  
PCA



Réserve faunique  
des Laurentides

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DU RÉSERVOIR PIKAUBA  
SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE  
DES LAURENTIDES**

DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉGULARISATION  
DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI

COMMENTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC  
(RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES)  
DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

## **Avant-propos**

Les éléments identifiés dans le présent document touchent exclusivement l'aménagement du réservoir Pikauba sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides. Plus spécifiquement, nous traiterons de sujets que nous jugeons préoccupants en terme d'opérateur (gestionnaire délégataire du territoire) à cette étape du projet. La nature de nos interrogations visent principalement le milieu biologique et humain, la validité de l'analyse qui en a découlé, notamment en termes d'impacts sur le milieu et nos activités, les mesures d'atténuation et le programme de suivi environnemental sur la faune s'y rattachant.

### **1. Mission et objectifs de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq – Réserve faunique des Laurentides)**

La mission de la Société des établissements de plein air du Québec consiste à administrer, exploiter et développer en concertation avec le milieu régional des établissements récréotouristiques, les parcs et les réserves fauniques du Québec avec un mandat d'efficacité et de conservation et dans une perspective de rentabilité et de développement durable.

Dans l'atteinte de ses objectifs, la Société se préoccupe du milieu naturel en agissant comme une intervenante respectueuse de son environnement. Elle a le devoir de préserver et de mettre en valeur les richesses fauniques pour en assurer la pérennité et maintenir leur caractère distinctif. C'est à cet égard et dans cette perspective que nous présentons le présent mémoire.

### **2. Faits saillants de l'étude d'impact (milieu biologique)**

#### **2.1 Végétation**

- La partie de la zone d'étude incluse sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides, est caractérisée par un milieu végétal hétérogène regroupant différents types d'habitats. Il est biologiquement reconnu que ce type de milieu favorise des populations animales diversifiées et généralement abondantes. La couverture végétale terrestre façonnée par l'exploitation forestière antérieure regroupent des peuplements mélangés, feuillus et résineux à divers stades de maturation (régénération à commerciale). De plus, l'importance des milieux humides (marécages, marais, habitats riverains, eaux peu profondes) est un élément important dans le secteur qui nous concerne et leurs apports fauniques sont considérables pour la Réserve.

#### **2.2 Faune aquatique**

- Du point de vue de la faune aquatique, les pêches expérimentales effectuées sur le cours principal de la rivière Pikauba ont permis d'identifier 8 espèces. Dans les faits, la section de la rivière qui nous préoccupe le plus et qui fera l'objet de nos commentaires dans le présent mémoire s'échelonne du point kilométrique 30,2 (barrage) au 62,8 (chute infranchissable, située à 7,6 km en amont de la limite supérieure du futur réservoir Pikauba). Dans cette section, les

inventaires dénombrent 5 espèces, soit l'omble de fontaine, le naseux des rapides, le meunier rouge, le meunier noir et le mené de lac.

Pour la seule espèce d'intérêt sportive l'omble de fontaine, la capacité de production théorique pour l'ensemble du cours de la rivière Pikauba inclus dans la zone d'étude est évaluée à 1 836 kg/an. Cette production se répartit de façon à peu près égale entre l'aval (P.K. 0 au P.K. 30) et l'amont du futur barrage (P.K. 30,2 au P.K. 54,7). Élément non-négligeable à considérer, la superficie totale des frayères est évaluée à 25 300 m<sup>2</sup> dont les 2/3 sont localisées en amont du P.K. 30,2 (barrage), c'est-à-dire à l'intérieur de la zone qui sera ennoyée par le futur réservoir Pikauba.

### 2.3 Mammifères

- Les inventaires et observations réalisés dans cette portion de l'aire d'étude (zone ennoyée et périphérique) confirment la présence d'une grande richesse faunique.

Ainsi, les densités d'orignaux observés (4,5 orignaux/10 km<sup>2</sup>) se situent parmi les plus élevées au Québec et se rapprochent de celles obtenues sur des territoires où la chasse est interdite (ex.: Parcs nationaux ou provinciaux). Cette valeur est nettement supérieure au 2,4 orignaux/10 km<sup>2</sup> évalués sur l'ensemble du territoire de la réserve faunique des Laurentides. Dans la zone qui comprend le réservoir Pikauba et une bande de 10 km sur son pourtour, le dénombrement aérien effectué durant l'hiver 2001 a permis de recenser 350 individus.

Dans le cas de l'ours noir, même si sa densité n'est pas connue, elle pourrait se situer entre 0,9 et 1,9 individus/10 km<sup>2</sup> considérant la qualité de l'habitat pour cette espèce. D'ailleurs, plusieurs spécimens ont été aperçus lors des divers relevés sur le terrain.

L'abondance du castor et son impact sur le milieu (l'habitat) est remarquable dans la zone d'étude du réservoir Pikauba. Sa densité globale se situerait à 3,5 colonies/10 km<sup>2</sup> et atteindrait même 11 colonies/10 km<sup>2</sup> à l'intérieur des limites du réservoir, soit une valeur parmi les plus élevées au Québec et même au Canada.

Plusieurs pistes ainsi que des loups ont été aperçus. Ces derniers appartiendraient à 2 meutes distinctes dont l'existence est connue depuis 1995. L'abondance des pistes de loups coïncidaient avec les secteurs les plus fréquentés par l'orignal et le castor, ses deux principales proies.

Finalement, les indices d'abondance des pistes de lièvre et de lynx du Canada figurent parmi les plus élevés enregistrés dans des études similaires réalisées au Québec. Autant pour l'une ou l'autre de ces deux espèces directement liées (relation prédateur-proie), les signes de présence étaient plus abondants dans le secteur du réservoir Pikauba projeté qu'à l'extérieur de ce dernier.

## 2.4 Divers

● D'un point de vue complémentaire afin de bien comprendre la richesse écologique du milieu faisant partie intégrante de l'aire d'étude, précisons que les travaux de terrain ont permis d'y recenser:

- 26 espèces d'oiseaux aquatiques;
- 7 espèces d'oiseaux de proies;
- 95 espèces d'oiseaux forestiers;
- 6 espèces d'amphibiens;
- 1 espèce de reptile;
- plus de 10 espèces de petits mammifères (micro-mammifères, écureuils, mustélidés, porc-épic, renard).

## 3. Commentaires en regard des impacts pressentis sur la milieu biologique

### 3.1 Végétation

● En dépit des pertes occasionnées par les travaux de déboisement et de débroussaillage de la végétation terrestre (1100 ha) en rives actuelles de la rivière Pikauba "superficie du réservoir projeté", c'est sans aucun doute la disparition de **500 ha de milieux humides** lors de la mise en eau du réservoir qui entraînera le plus grand impact faunique.

Actuellement, les étendues de marais les plus importantes sont situées au centre de la zone d'étude, en bordure de la rivière Pikauba, plus précisément dans l'aire exondée en amont du barrage désaffecté Pikauba n° 3. Ces habitats fauniques importants sont utilisés par l'orignal, le castor, la sauvagine et plusieurs autres espèces animales. L'intégrité et les fonctions que remplissent ces milieux humides le long de la rivière Pikauba seront très altérées et ce de façon définitive. Dans les faits, l'étude nous indique que la nature des futures rives du réservoir associées au patron de fluctuation des niveaux d'eau en vigueur (marnage annuel de près de 18 m.) seront peu propice au développement de la végétation riveraine et de milieux humides en périphérie.

### 3.2 Faune aquatique

● En phase d'exploitation à sa cote la plus haute (418,4) le réservoir inondera 25 km sur le cours principal de la rivière Pikauba ainsi que 16,9 km sur ses tributaires et totalisera ainsi une superficie de 1689 ha. En contrepartie, sa plus basse cote (400,5) ne maintiendra que 2 bassins résiduels d'une superficie totale de 254 ha: le premier d'une étendue de 38,35 ha sera localisé en amont du barrage, le second pour sa part occupera une surface de 216 ha en amont de la digue B.

À ce sujet, nous nous questionnons sérieusement sur le comportement des ombles de fontaine durant la période de vidange du réservoir. Comment vont-ils se répartir à l'intérieur des bassins résiduels? Auront-ils tendance à favoriser le bassin situé sur le cours principal de la rivière Pikauba, soit celui de plus petite superficie? Si tel était le cas, quelles seraient leurs chances de survie en considérant les deux situations possibles, soit d'être contraints à l'intérieur

du bassin ou encore de dévaler (d'être entraînés) dans le canal d'évacuation des eaux? Quel sera le taux de mortalité annuel imputable aux opérations de vidange? D'ailleurs, dans l'étude d'impact, on souligne les risques de mortalité des poissons piégés dans les pochettes suite à leurs assèchements, ainsi que la possibilité que se retrouve de forte densité de poissons au pied du barrage. Cette dernière situation pourrait induire un déplacement de ces poissons jusqu'à l'entrée du canal d'évacuation... avec les résultats que l'on craint.

- Après avoir analysé l'ensemble des informations disponibles sur le milieu aquatique, nous considérons que la capacité de production en omble de fontaine évaluée pour le futur réservoir Pikauba nous semble exagérée. Une production de 631 kg/an estimée en fonction des plans d'eau résiduels du réservoir nous apparaît un scénario très optimiste. Notre scepticisme émane des connaissances actuelles suivantes:

- présence d'espèces compétitrices à l'omble de fontaine (↓ rendement);
- la création d'un réservoir favorise généralement les espèces lacustres (meuniers/cyprins) au détriment des espèces d'eaux vives (omble de fontaine);
- la vidange annuelle du réservoir va provoquer l'exondation des rives et des zones de faible profondeur, ce qui empêchera ou limitera l'établissement de la faune benthique, source de nourriture majeure pour les communautés de poissons;
- l'instabilité du milieu (18 m. de marnage) et le taux de mortalité qui va en découler chez l'omble de fontaine (dévalaison, poissons piégés dans les pochettes suite à leurs assèchements);
- le milieu subira une perte importante de recrutement, puisque suite à la mise en eau, la superficie totale des frayères perdues atteindra 16 700 m<sup>2</sup>.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous demeurons persuadé que le promoteur devrait considérer un bilan final de perte de production nettement plus élevée que les 195 kg/an proposés. D'ailleurs, le promoteur confirme nos doutes dans la section de l'étude consacrée sur l'impact de la consommation de poisson par les populations humaines en regard des taux de mercure, lorsqu'il mentionne que la production en omble de fontaine devrait être très faible, donc que la quantité d'ombles consommés sera limitée, puisque peu disponible à la récolte.

### **3.3 Mammifères**

- L'étude nous confirme que le secteur du réservoir projeté présente un excellent potentiel pour l'orignal, autant au point de vue des habitats d'hiver que de ceux d'été et d'automne. Cependant, à plusieurs endroits dans le document on minimise l'impact dans le cycle annuel ou à l'intérieur du domaine vital de l'orignal des habitats recherchés et utilisés en période autre qu'hivernale.

Il nous apparaît évident qu'on sous-estime l'importance de ces habitats faute d'information. D'ailleurs, quand on mentionne que les habitats à fort potentiel pour cette espèce sont nettement plus abondants dans la bande périphérique de 0 à 5 km du réservoir projeté, notamment dans la partie la plus au nord, on ne tient compte encore une fois que de l'habitat hivernal. À notre avis, les densités élevées obtenues suite à l'inventaire aérien 2001 (dans l'ensemble du secteur) et la grande fréquentation "couches, pistes, sentiers" observés par notre personnel en période d'opération (guides de chasse) dans les milieux humides situés en bordure

de la rivière Pikauba (confirmé lors de l'inventaire forestier "automne 2000" entre le P.K. 37 et le P.K. 52), nous incitent à expliquer l'abondance de cette espèce par la qualité de l'ensemble des composantes annuelles d'habitats présentes dans ce secteur.

Compte tenu de la grande importance de la ressource original dans cette portion de la réserve faunique des Laurentides, il eût été ou il serait intéressant de documenter davantage par télémétrie les aspects relatifs à l'utilisation de l'habitat et aux déplacements sur une base annuelle et ce en fonction des différentes phases des travaux (avant-travaux, construction, opération).

- La mise en eau du réservoir projeté est susceptible d'affecter 23 colonies actives de castors ( $\pm 100$  individus). Cette situation entraînera des mortalités importantes imputables à la noyade ou à l'accroissement de la prédation occasionné par les déplacements des individus en dispersion pour se relocaliser.

À court terme, on peut s'attendre à une modification notable de la répartition de l'espèce dans la zone d'étude. En période d'opération, le réservoir ne présentera aucun potentiel d'établissement pour le castor, puisqu'en période de vidange (janvier à avril) les huttes et les amas seront exondés et écrasés sous le poids de la glace.

- Les pertes d'habitats et la dispersion de l'original et du castor entraîneront inévitablement des changements au niveau de l'occupation du territoire par le loup en réaction à ses deux principales proies.

### **3.4 Commentaire général**

S'il y a un mot ou un concept qui revient souvent en biologie dans le cadre de l'étude d'un milieu c'est bien la notion "d'interrelation". Ce que nous déplorons dans l'analyse des impacts pressenties sur le milieu biologique, c'est que cette dernière est toujours effectuée individuellement par espèce et qu'en aucun moment en cours de processus on a considéré qu'un impact d'importance moyenne pour la presque totalité des espèces traitées pourraient avoir un impact majeur dans l'unité territoriale qui nous concerne. Cette nuance à l'analyse s'avère primordiale, considérant qu'aux fins de l'examen du projet par les autorités fédérales, seuls les impacts majeurs seront considérés.

## **4. Impacts sur les opérations de la réserve des Laurentides (milieu humain)**

### **4.1 Pêche sportive de l'omble de fontaine**

- En fonction du mode opératoire du futur réservoir destiné à la rétention des crues sur la rivière Pikauba, nous considérons nullement accroître ou améliorer notre offre de pêche dans ce secteur de la Réserve. Nous anticipons plutôt, tel qu'il a été précisé dans l'étude d'impact, une diminution du succès de récolte d'omble de fontaine sur le réservoir, résultante de la baisse de la capacité de production du nouveau plan d'eau.

La transformation des conditions actuelles de pêche en rivière en conditions de pêche en lac de grande superficie (1689 ha) vont restreindre énormément l'utilisation de ce plan d'eau par nos pêcheurs. Selon le profil de notre clientèle pour qu'un grand plan d'eau présente de l'intérêt, il faut qu'il supporte un succès de pêche substantiel pour l'omble de fontaine ( $\geq 10$  prises/jr-pêche) ou encore qu'on y retrouve une espèce sportive différente et recherchée comme par exemple le touladi. Comme ces deux conditions ne se retrouveront pas sur le futur réservoir Pikauba, on peut se questionner sur la pertinence d'immobiliser (embarcations et moteurs appropriés) afin d'assurer l'accessibilité au plan d'eau.

Outre ces constatations advenant le cas d'une mise en valeur minimale du réservoir, nous soulignons qu'une de ces fonctions peut provoquer un irritant pour les utilisateurs, soit la baisse du réservoir imputable aux efforts de stabilisation du niveau des eaux du lac Kénogami en période estivale. Dans ce contexte, nous aimerions que les modalités d'opérations et l'amplitude de ces baisses de régularisation nous soient précisées.

#### **4.2 Chasse à l'original/plan américain et chasse contingentée**

- Il est indéniable que le projet aura un impact d'importance majeure tant sur la population d'originaux que sur les utilisateurs de la ressource (clientèle de la Réserve/chasseurs Huron-Wendat) dans les zones de chasse # 64, 66 et 68. À cette étape et avec le peu d'informations dont dispose le promoteur, nous déplorons la légèreté de l'analyse et les conclusions de cette dernière relative à l'impact des travaux sur nos opérations de chasse à l'original sur le territoire. Rappelons qu'après la pêche à l'omble de fontaine c'est l'activité de chasse à l'original qui représente la 2<sup>e</sup> plus grande source de revenus pour Sépaq - Réserve faunique des Laurentides.

En phase de construction "l'épicentre" des perturbations se fera sentir plus particulièrement sur la zone # 66. En période de mise en eau et d'opération ce dernier se déplacera sur la # 64. Dans les faits, "l'onde de choc" de la perturbation pourra vraisemblablement se faire ressentir sur un plus grand nombre de zones de chasse localisées en périphérie, considérant que l'on ignore le type d'utilisation du secteur et les déplacements effectués par l'original. Pour les principales zones concernées la situation sera la suivante selon les assises du projet actuel:

- (Zone # 66) = La répartition et le nombre actuel des accès, la localisation des bancs d'emprunt et la circulation qui en découle en phase de construction vont pour ainsi dire rendre inutilisable cette zone de chasse et ce sur une période de 3 ans. De plus, si l'on maintient l'alternative voulant que l'entrepreneur pourrait améliorer un chemin "de construction" plus direct à partir de la route # 35 en direction du lac Daoust pour accéder au site d'implantation du barrage, l'impact sera majeur dans cette zone (concentration automnale importante d'originaux) ainsi que pour nos opérations (secteur ayant bénéficié d'investissements majeurs pour l'amélioration de la chasse durant l'été 2001). Depuis ces aménagements, le succès de chasse de la zone # 66 est passé de 60 % à 100 % en 2001.
- (Zone # 64) = Suite à la mise en eau et en opération du réservoir Pikauba, c'est la zone # 64 qui subira l'amputation de la presque totalité de la perte des 16,8 km<sup>2</sup> d'habitat à potentiel élevé, si l'on considère l'habitat estival et automnal de l'espèce. Cette perte ne peut qu'entraîner une baisse drastique et permanente de la capacité de support théorique



du secteur et vraisemblablement une chute importante du succès de chasse (qualité de l'expérience) à l'intérieur de cette zone. Dans les faits, à partir de la mise en eau, la # 64 deviendra inutilisable pour les activités de chasse à l'orignal en plan américain.

- (Zone # 68) = Cette zone sera affectée dans les 2 étapes des travaux. En phase de construction, la circulation par l'accès secondaire, la localisation de la digue B et des accès temporaires menant à des bancs d'emprunt perturberont les orignaux utilisant cette partie de la zone. En excluant une infime partie qui sera ennoyée par le réservoir en période d'opération, notre principale interrogation quand aux impacts globaux sur la zone réside dans l'importance qu'occupait le secteur de la rivière Pikauba en amont du barrage désaffecté # 3 (zones humides ennoyées) dans l'habitat estival et automnal des orignaux du territoire de la zone # 68. Des pertes d'opération de chasse sont également à prévoir sur cette zone.

#### **4.3 Problématique castor**

- Compte tenu du nombre de colonies actives de castors (23 colonies/± 100 individus) impliquées lors de la mise en eau du réservoir et aux déplacements qui pourraient en découler, nous anticipons une recrudescence des cas de castors problèmes (déprédateurs) sur le réseau routier localisé dans le secteur périphérique du futur réservoir Pikauba.

#### **4.4 Produit aventure/nature**

- En raison de son unicité sur l'ensemble d'un territoire couvrant près de 8000 km<sup>2</sup> et de la biodiversité qui y est associé, le secteur des méandres de la rivière Pikauba avait été identifié dans les grands axes de développement du territoire en ce qui a trait aux produits à valeurs écotouristiques.

La beauté des lieux, sa navigabilité et la grande concentration d'espèces animales d'intérêt tel que le castor, l'orignal, le loup en faisaient un endroit tout désigné pour la mise en place de telles activités.

Le secteur du camping Belle-Rivière avait été retenu pour la construction de 5 chalets d'une capacité de 4 personnes en plus d'un pavillon d'accueil. En plus de ce secteur, ces nouveaux produits auraient permis de consolider les infrastructures d'accueil du Gîte du Berger.

### **5. Bilan des impacts et mesures de compensation préconisées** **(Sépaq - Laurentides)**

#### **5.1 Chemins de construction et d'accès**

- L'étendue et les ramifications des voies d'accès reliées au projet risquent d'apporter 2 impacts majeurs:

- pertes ou détérioration d'habitats de reproduction de l'omble de fontaine par la libération de sédiments fins originant des traverses de cours d'eau (↓ productivité globale du secteur environnant);
- amplification des impacts négatifs liés à la circulation en phase de construction pour l'original (déplacements/éviterement des lieux) et l'activité de chasse sur les zones # 66 et 68.

Afin d'atténuer ces impacts, le promoteur pourrait soustraire du projet la voie d'accès temporaire en rive gauche (chemin secondaire existant en partie) située sur la zone # 66 soit de l'intersection de la route # 35 jusqu'au site du barrage prévu. De plus, il pourrait également éliminer l'accès secondaire en rive droite au site d'emplacement prévu de la digue B. Tout en minimisant le nombre de traverse de cours d'eau dans la zone d'intervention, ce scénario allège la "pression" originant de la circulation sur les originaux des zones # 66 et 68.

En fonction de la problématique latente originant des castors en dispersion, le promoteur devrait inclure dans ses devis relatifs aux traverses de cours d'eau/ponceau l'aménagement intégré de pré-barrage et ce à titre préventif.

## **5.2 Perte de production en omble de fontaine**

- À notre avis, le promoteur devra réévaluer à la hausse les 195 kg/an qu'il attribuait comme perte de production en omble de fontaine imputable à la mise en eau et en opération du futur réservoir Pikauba.

Dans ce contexte et puisque les résultats d'analyse du secteur "Le Gîte" effectué par la Fapaq (Boivin 2002) n'ont pas permis d'identifier des avenues intéressantes, nous demeurons persuadé que le meilleur site pour appliquer les mesures de compensation reste encore la rénovation ou la construction du barrage du lac à Jack. Ce projet serait bien reçu sur le plan régional et ferait sans aucun doute consensus dans le milieu.

## **5.3 Potentiel de mise en valeur du réservoir Pikauba**

- Les efforts de mise en valeur du plan d'eau pourrait débuter par l'implantation d'infrastructures de mise à l'eau (n = 2) adaptées au mode de gestion particulier du réservoir Pikauba. En plus d'assurer l'accès à d'éventuels utilisateurs, ce débarcadère facilitera la tâche aux personnels responsables du suivi environnemental et des inventaires complémentaires qui devront être réalisés.

Par rapport au dernier énoncé, nous croyons qu'il serait nécessaire, compte tenu de la perte de recrutement anticipé suite à l'ennoyement de 16 700 m<sup>2</sup> de frayères sur le cours principal de la rivière Pikauba, de procéder le plus rapidement possible à la caractérisation de l'ensemble des tributaires du réservoir (premier 100 m. non touché par la mise en eau) et de la section amont de la rivière (extérieur à la zone ennoyée). Cette seconde étape d'acquisition de connaissance, devrait être axée exclusivement afin d'identifier des opportunités d'aménagement de frayères "rentable" pour le réservoir, dans le contexte des mesures d'atténuation particulière proposées

par le promoteur. Cette avenue devrait en toute logique supplanter le projet de création de 500 m<sup>2</sup> de frayère aménagée dans les 300 m. en aval du barrage. En plus de profiter nullement au recrutement du réservoir, cet aménagement serait localisé dans une section de rivière dont l'écoulement est non-propice (faciès naturel rapide + dépit élevé en raison de l'évacuation des eaux du réservoir) et où les modifications du régime thermique seront les plus importantes. Enfin il faut se souvenir qu'à l'origine il n'y avait "naturellement" aucun site de reproduction de l'omble de fontaine dans le secteur.

#### **5.4 Aménagement de zones de chasse à l'original**

- En fonction des connaissances acquises dans ce secteur de la Réserve par le biais de nos opérations de chasse, nous demeurons persuadé que l'impact de l'implantation du réservoir Pikauba sera majeur tant pour l'original que pour notre produit de chasse. En plus de la restructuration de l'activité, nous devons nous consacrer à d'importants travaux d'aménagement des zones de chasse touchées et périphériques (sentiers, chemins d'accès, relocalisation de camps, salines, miradors, corridors de tir, etc...). Ces derniers viseront à favoriser le maintien d'un taux de succès intéressant dans un contexte de compétitivité à l'intérieur du réseau (réserves) et du marché (pourvoiries).

Pour cette raison, nous demandons au promoteur de réviser son *évaluation des impacts* qu'engendrera le projet sur notre produit de chasse à l'original, afin de bénéficier de mesures d'atténuation spécifiques (compensatoires). Nous vous rappelons que ce secteur est unique et qu'il couvre qu'une faible portion de l'ensemble du territoire de la réserve faunique des Laurentides. Actuellement, ce dernier constitue le seul "bastion" qui nous permet d'offrir une *chasse en plan américain* intéressante pour la clientèle.

#### **6. Surveillance et suivi environnemental**

- En tant que gestionnaire délégué du territoire, nous demandons au promoteur et à ses consultants d'impliquer une personne de notre équipe technique (Sépaq-Faune) dans le cadre du processus de surveillance et de suivi environnemental effectué sur le terrain.

Cette demande vise uniquement les 3 sujets/aspects suivants, l'évolution de la faune aquatique à l'intérieur des limites du réservoir Pikauba, l'utilisation des habitats d'été et d'automne par l'original, ainsi que le suivi des activités de chasse à l'original tenues dans le secteur, de même qu'en périphérie.

## Conclusion

En résumé, la composante du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami visant la création d'un réservoir de rétention sur le cours de la rivière Pikauba entraînera un impact majeur sur la faune et nos activités. Mentionnons que l'ensemble des ces dernières représentent dans le secteur concerné un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 500 000 \$ pour Sépaq - Laurentides.

Ces perturbations ne peuvent en aucun cas se comparer à celles occasionnées par l'exploitation forestière. Ce qui les différencie, c'est qu'elles détruisent une grande superficie de milieu humide dans un secteur unique sur le territoire de la Réserve et même à l'échelle régionale en regard de son immense potentiel faunique et récréotouristique. Dans les faits, à court et à moyen terme, en raison de sa mosaïque forestière particulière, le secteur n'aurait subi aucune perturbation importante en raison du peu d'ampleur des coupes qui en auraient découlées et de l'échéancier des ces dernières "séquence forestière".

Conformément à notre mission et à nos objectifs, la Société (Sépaq - Réserve faunique des Laurentides) est particulièrement préoccupée par l'impact de la réalisation de cet ouvrage. C'est dans ce contexte que nous avons rédigé le présent mémoire en considérant les effets sur l'utilisation des lieux par notre clientèle, la pérennité de la ressource faunique, ainsi que la perte d'un milieu écologique exceptionnel pour le bénéfice des générations futures.